

ACTUALITÉS

Autorisation

5 substances prioritaires pour l'annexe XIV

L'ECHA a soumis à la Commission Européenne sa 5ème recommandation de substances prioritaires pour inclusion à l'annexe XIV de REACH (substances soumises à autorisation).

La décision finale d'inclure ces substances à l'annexe XIV de REACH sera prise ultérieurement par la Commission Européenne. Plus d'information [ici](#). Les substances concernées :

- N,N-diméthylformamide (DMF) (N°CE 200-679-5),
- Diazène-1,2-dicarboxamide (C,C'-azodi(formamide)) (ADCA) (N°CE 204-650-8)
- fibres céramiques réfractaires de silicate d'aluminium (Al-RCF) (N°Index 650-017-00-8),
- fibres céramiques réfractaires de zirconium aluminium (Zr-RCF) (N°Index 650-017-00-8),
- 4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phenol, ethoxylé(4-tert-OPnEO).

Nouvelles consultations sur les demandes d'autorisation

Quatre nouvelles demandes d'autorisation sont en consultation publique jusqu'au 9 avril 2014. Les substances concernées sont les suivantes :

- trioxyde de diarsenic
- jaune de sulfochromate de plomb (C.I. Pigment Yellow 34)
- rouge de chromate de molybdate et de sulfate de plomb (C.I Pigment Red 104)

Brève de l'ECHA

Intermédiaires

Demandes de mises à jour

L'ECHA continue son action à l'égard des déclarants n'ayant pas répondu aux demandes de l'agence pour corriger les incohérences constatées dans leurs dossiers. Les entreprises qui reçoivent la lettre ont un mois pour mettre à jour leur enregistrement avant renvoi vers les autorités d'inspection des Etats membres.

Un nouvel assistant qualité, intégré dans le plug-in TCC et effectuant un certain nombre de vérifications sur les descripteurs d'utilisation dans les dossiers intermédiaires, sera prochainement publié.

Plus d'information...

Classification

Consultation publique

Deux nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique jusqu'au 21 mars 2014.

- thiaclopride (N°CAS : 111988-49-9)
- hydroperoxyde de tert-butyle (N°CAS : 75-91-2).

Brève de l'ECHA

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

